

ASSEMBLEE GENERALE

DU 24 NOVEMBRE 2015

PRESIDENCE : Madame Véronique MARCHET  
Présidente Déléguée de la Caisse des Ecoles

ORDRE DU JOUR

- . Compte-rendu financier
- . Compte-rendu d'activité restauration scolaire
- . Questions diverses

-----  
- 12 personnes ont émargé l'état des présences.  
-----

RAPPORT MORAL

Madame Marchet souhaite la bienvenue aux personnes présentes et évoque ensuite les points forts de l'année 2014.

Elle rappelle que les effectifs de cantiniers augmentent toujours ce qui, outre un gage de qualité de service, représente une charge de travail croissante. Il en résulte que nous devons revoir nos modes de fabrication afin de les optimiser sans nuire à la qualité des repas.

A cet effet, la Caisse des Ecoles a acquis de nouveaux fours de cuisson à basse température et envisage de renouveler progressivement des équipements de cuisine vieillissant.

Parallèlement, la rénovation progressive des bâtiments de la cuisine centrale âgée de 15 ans est projetée.

En dernier lieu, un premier réajustement tarifaire a été mis en place en 2014. Un remaniement visant à travailler notamment sur la base des quotients familiaux de la CAF est à l'étude.

RAPPORT D'ACTIVITES RESTAURATION SCOLAIRE :

En 2014, la moyenne journalière de repas servis dans les restaurants scolaires a été de 7 721, accusant une augmentation de 2,8 % par rapport à 2013.

Ce sont 1 073 200 repas qui ont été confectionnés et livrés au cours de l'année 2014.

Sur ce chiffre, 884 238 repas sont facturés aux familles, 51 708 repas sont fournis gratuitement aux animateurs de restauration scolaire, 137 254 repas sont pris en charge par le CCAS.

Au niveau des tarifs, la répartition des effectifs permanents évolue dans les conditions suivantes :

- 2783 repas/jour dans les deux tarifs les plus faibles (36 % des repas servis quotidiennement).
- 1370 repas/jour dans le tarif le plus élevé (17,7 % des repas servis quotidiennement)
- 3050 repas/jour dans les autres tarifs (39,5 % des repas servis quotidiennement) contre 2663 en 2013 (+ 14,53 %).

En 2014, 3344 familles ont bénéficié de la gratuité des repas (-12,46 %). Elles représentent 12,22 % de l'ensemble des familles bénéficiant de nos services.

Le prix d'un repas s'élève à 6,48 €. Il a augmenté de 2,37 %. La part alimentaire est de 1,36 € (baisse de 7 cts par rapport à 2013), alors que les charges de personnel ont augmenté de 0,19 €.

Le gel des tarifs a été décidé par délibération du Comité en juin 2014.

Compte tenu des tarifs appliqués, le prix moyen de perception auprès des familles (recettes factures + CCAS + sommes restants dues au 31/12/2013) s'élève à 3,06 € contre 3,17 € en 2013.

La Ville de Reims prend donc à sa charge 52,28 % du prix d'un repas hors frais de surveillance au travers de la subvention versée chaque année à la Caisse des Ecoles.

En matière d'impayés, le montant des sommes restant à régler au 31 décembre 2014 représentait 31,93 % des produits titrés contre 30,94 % en 2013. Ce montant s'élève à 997 610,45 € en 2014.

### **Remarques :**

Madame Marchet revient sur le pourcentage élevé des repas servis au tarif les plus bas et la proportion importante de familles assujetties au tarif le plus élevé.

Elle évoque la réflexion lancée dernièrement au niveau tarifaire. En effet la prise en compte des quotients CAF et un recalage de la grille pour la rentrée de septembre 2016 est prévue. Des hypothèses seront échaudées et, pour répondre à une question de Monsieur Jean-Claude Merois, présentées à une commission tarifaire constituée à cet effet.

Monsieur Jean-Luc Merois évoque les communes périphériques qui facturent les repas à des prix supérieurs à ceux de la Caisse des Ecoles.

Madame Picot affirme que les classes moyennes sont actuellement les plus taxées et demande que la démarche entreprise prenne cet argument en compte.

Monsieur Jean-Luc Merois évoque la facturation des repas dans les collèges et les lycées.

Madame Marchet précise que l'organisation de ces structures ne peut être comparée à un système de restauration scolaire local, ne serait-ce qu'au niveau des financements.

### **BILAN FINANCIER :**

Madame Marchet présente le bilan financier à l'assemblée.

Le Compte Administratif de 2014 s'établit à 8 826 175,65 € en recettes et à 8 310 335,95 € en dépenses soit un excédent global de clôture de 515 839,70 €.

Les répartitions des recettes par poste d'activités et des dépenses par source de financement sont ensuite présentées à l'assemblée.

Le bilan financier est conclu par une présentation des investissements réalisés en 2013 au niveau du siège social de la Caisse des Ecoles (12 841,58 €), en matière de restauration scolaire et au niveau des services techniques (192 245,01 €), avec une TVA sur les investissements s'élevant à 29 884,03 €.

La subvention versée par la Ville de Reims représente 52,7 % des recettes de la Caisse des Ecoles Publiques de la Ville de Reims.

La parole est ensuite donnée aux personnes présentes.

### **Remarques :**

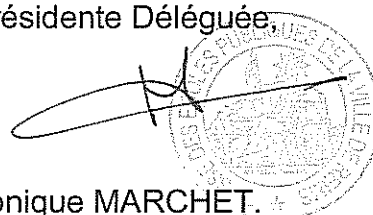
A l'issue de cette présentation, Madame Marchet rappelle que les investissements réalisés ont pour principal but d'améliorer concomitamment la qualité du service et les conditions de travail des agents.

L'optimisation de nos moyens a un impact sur la masse salariale et par voie de conséquence sur le prix moyen du repas.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la réunion est levée à 21 h 00.

REIMS, le 26 novembre 2015

La Présidente Déléguée,



Véronique MARCHET.

